

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
17 mai 2019**

**Date d'affichage :
29 mai 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **23 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 4), M. HURTUBISE, Mmes LAFOND, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Eric HURTUBISE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019**

QUESTION N° 10

OBJET : Démarche Cit'ergie : engagement conjoint Riom Limagne et Volcans / Commune de Riom.

RAPPORTEUR : Sophie MONCEL

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie 6 mai 2019.

La commune de Riom est engagée depuis plusieurs années dans des actions de transition énergétique, grâce notamment à la dynamique créée par le dispositif écoresponsabilité.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) porté depuis 2017 par Riom Limagne et Volcans vient élargir et renforcer les engagements communautaires et communaux en matière de transition.

Le label Cit'ergie est la déclinaison d'un programme européen (European Energy Award) distinguant la performance des meilleures politiques et actions climat-air-énergie.

Ce label, d'une durée de 4 ans, se définit comme un outil de management des politiques climat-air-énergie s'appuyant sur un système de qualité basé sur une démarche progressive d'amélioration continue des premiers pas jusqu'à l'excellence. Il cible les communes et les intercommunalités.

L'inscription dans le processus Cit'ergie doit consolider l'organisation transversale interne et la mobilisation générale des services, inhérente aux démarches air-énergie-climat.

Il servira également à l'évaluation en continu des démarches engagées et au renforcement de certains domaines d'action.

Suite au pré-diagnostic Cit'ergie réalisé le 03 Avril, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a adressé un avis favorable au lancement de la démarche.

COMMUNE DE RIOM

Afin de poursuivre la démarche, les deux collectivités, Riom Limagne et Volcans et la Commune de Riom, doivent délibérer sur leurs engagements mutuels afin de pouvoir poursuivre sur les phases de contractualisation avec l'ADEME pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'entrée de la collectivité dans la démarche de labellisation Cit'ergie dans un engagement conjoint Riom Limagne et Volcans / Commune de Riom avec portage par l'EPCI ;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'ADEME pour une durée de 4 ans.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 23 mai 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL